



KELEIER

N° 805 - Novembre 2020

Mairie de Lanrivouaré
☎ 02 98 84 24 75
Mel : info@lanrivoare.fr



Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet pour les actualités mises à jour.

Toutes vos démarches et consultation du Keleier sur le site internet!
www.lanrivoare.fr



Dicton du mois

« Brouillards d'octobre et pluvieux novembre,
font bon décembre. »

A vos agendas

- **15 novembre** : Kig Ha Farz de l'APE de Lanrivouaré **sur réservation, à emporter**
- **5 décembre** : Assemblée Générale du comité des fêtes
- **14 janvier** : Assemblée Générale du club des Chataigniers

Vie Municipale



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h/13h30-17h

Mardi : 9h-12h/13h30-17h

Mercredi : 9h-12h

Fermée après-midi

Jedi : 9h-12h/13h30-17h

Vendredi : Fermée matin/
13h30-17h

Samedi : ouverture le
07/11 et 21/11 9h-12h

Bibliothèque

La bibliothèque a repris ses horaires habituels d'ouverture, dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire) :

mercredi 10h30 à 12h et 18h à 19h

vendredi 17h30 à 19h

dimanche 10h30 à 12h.



Fermeture exceptionnelle le dimanche 1er novembre et le mercredi 11 novembre, jours fériés.

Recensement de la population 2021

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Afin d'effectuer cette enquête, 3 agents recenseurs vont être recrutés sur la commune. Merci de leur réserver un bon accueil lors de leur passage.

Recherche de Bénévoles

Vous êtes disponible et souhaitez vous investir dans la vie communale de Lanrivouaré par le biais du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S) pour l'aide aux personnes, l'entretien du patrimoine, la préservation de l'environnement... Rejoignez-nous et contactez nous par téléphone au 02.98.84.24.75.



Informations municipales



La nouvelle posture Vigipirate est applicable à compter du 26 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire national au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat »

Plus d'information sur la posture en vigueur sur : <http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>

« LE PAYS EST DE NOUVEAU EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE DEPUIS LE 17/10/20 : ce qu'il faut retenir des nouvelles mesures sanitaires »

L'Etat, par la voix de ses représentants, 1er Ministre et Préfets, reprend des mesures sanitaires plus contraignantes pour garantir la santé et la sécurité des citoyens.

Si, à ce jour, Lanrivouaré n'est pas concerné par le couvre-feu imposé sur plus des 2/3 du territoire, la commune n'en demeure pas moins **concernée par la mise en oeuvre des nouvelles mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19.**

Les mesures générales qui s'appliquent à toutes et tous, en tous lieux, sont les suivantes :

- pas de rassemblement à plus de 6 personnes dans l'espace public (sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public)
- interdiction des événements festifs dans les salles des fêtes et polyvalentes
- institution d'une jauge à 5000 pour les établissements recevant du public avec respect des règles de distanciation (1 siège vacant entre deux spectateurs ou groupes de 6).

Outre ces mesures générales, le décret prévoit également l'application de mesures spécifiques détaillées dans le bulletin d'information du 25/10/2020 mis en ligne sur le site internet de Lanrivouaré.

Ces mesures concernent tous les domaines de la vie sociale et publique : les équipements sportifs, socio-culturels, le transport, l'enseignement, les modes de garde des enfants, du commerce, de la restauration etc...

La municipalité vous invite à en prendre connaissance et se tient à votre disposition si besoin.

Lanrivouaré poursuit son engagement en faveur des économies d'énergie

Ener'gence

L'Agence de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, conseille, informe et sensibilise tous les acteurs du territoire (particuliers, collectivités, entreprises...) aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Pour toutes questions sur l'énergie ou sur un projet de rénovation, l'agence délivre des conseils neutres et gratuits au 02 98 33 15 14.



La commune de Lanrivouaré a décidé de poursuivre le travail engagé avec Ener'gence, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, au travers d'une nouvelle convention de Conseil en Énergie Partagé. Ce dispositif permet aux collectivités de développer une véritable politique d'efficacité énergétique en proposant une analyse personnalisée des consommations d'eau et d'énergie du patrimoine de la collectivité et un accompagnement adapté aux besoins.

C'est en présence de Pascale André, maire de la commune, de Gladys Douilly directrice d'Ener'gence et de Gaëla Mer, conseillère Ener'gence en charge de la commune, que le partenariat a été prolongé de nouveau ce vendredi pour une durée de 3 ans.

Le montant de cette convention est de 1,26 € par an et par habitant. Cette cotisation sera amortie par les économies générées grâce aux actions ne nécessitant pas ou peu d'investissement, identifiées par la conseillère d'Ener'gence.

8 000€ d'économisés en 3 ans !



Le bilan et le suivi des consommations de la commune de Lanrivouaré sont effectués depuis 2017. En 2019, le bilan des consommations d'énergie du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicules) s'élevait à environ 233 MWh/an pour un budget de 39 000 € ce soit un ratio de 27 €/an/hab.

Différentes actions ont été proposées pour améliorer ce bilan et ont été réalisées durant les trois années de convention. Les optimisations tarifaires menées sur les contrats d'électricité et de propane ont permis d'économiser 8 000 € depuis leur mise en œuvre.

La commune a également pu bénéficier des conseils d'Ener'gence pour différents dossiers. L'agence a par exemple été associée au projet de rénovation de la mairie, ce qui a permis de faciliter la mobilisation de financements.

Le recensement agricole 2020, c'est parti !

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, débute ce mois-ci. Tous les agriculteurs de Bretagne sont concernés (environ 30 000). D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs. La plus grande partie des exploitants sera invitée par courrier à répondre directement au questionnaire via internet, de manière totalement sécurisée. 7 500 exploitants bretons recevront la visite d'un enquêteur et seront amenés à répondre, en plus du questionnaire de base, à des questions plus approfondies portant sur certaines thématiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Draaf Bretagne <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-recensement-agricole-2020> ou sur le site national dédié

<http://www.recensementagricole2020.fr/>

Urbanisme



Déclaration préalable déposée :

- M et Mme MIRY Mickaël, extension, 4 rue Ar Gaërell
- M VINCENT Jonathan, réfection de toiture garage + ravalement façade, 20 route de Ploudalmézeau
- M FEUVRIER Alain, véranda, 7 allée Torrens
- M SALAUN Cyrille, changement de porte d'entrée, 135 LD Kermadec

Déclaration préalable accordée:

- EARL de Berties, construction d'une fosse, Berties
- M SALAUN Cyrille, changement de porte d'entrée, 135 LD Kermadec

Permis de construire déposé :

- M LE VELLY Jérôme, Changement de destination d'un garage en pièce d'habitation, 25 Le Guilly

Permis de construire accepté :

- Mme GALOPIN, construction neuve, Lotissement Roch Eol, Lot n°2
- M VERN Olivier, construction neuve, Lotissement Roc'h Eol, Lot n°6

Permis de démolir déposé :

- Mme APPRIOU Hélène, 3 rue de Roc'h Eol, démolition abri de jardin



Chantier assainissement

Les travaux liés à l'assainissement collectif se poursuivent.

L'entreprise Kerleroux va terminer son chantier au niveau de la Rue de L'Ecole et de l'allée Mac Orlan avant de faire une pause.

Jusqu'aux fêtes de fin d'année, les travaux consisteront à la réfection des bordures de trottoirs endommagés et la reprise des revêtements de chaussées.

Le chantier reprendra ensuite début d'année 2021.

Coupeure d'électricité

Afin d'améliorer la qualité et la distribution électrique et de répondre aux besoins des habitants, la société ENEDIS a programmé des travaux qui entraîneront une coupeure d'électricité sur la commune :

le jeudi 19 novembre entre 13h30 et 16h.

Seuls quelques quartiers sont concernés par ce désagrément : lieu dit Lanven, lieu-dit Coat Quenet, Coat Camp Huella, Kermaria, Kergras.

Etat Civil

État-Civil

Naissances :

- TEIXEIRA Nelson, le 13/09/2020
- HAMON Hugo, le 18/09/2020



Mariage :

- Mme MUJKANOVIC Jasna et M.DELABORDE Thomas, le 26/09/2020
- Mme MAREC Anne-Hélène et M.JOURDAIN Kévin, le 03/10/2020

Carte Nationale d'Identité et Passeports

Pour toute demande, il convient de prendre un rdv auprès des mairies de SAINT RENAN, PLOUDALMÉZEAU, BREST Centre et Mairies annexes et de procéder au préalable à une pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>

Il faudra vous munir pour le rdv de la pré-demande imprimée, du n° d'enregistrement, ainsi que des pièces justificatives demandées. Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, merci de vous adresser à la mairie de LANRIVOARÉ qui vous aiguillera dans votre démarche.

Recensement militaire

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes de la commune dont l'âge atteint 16 ans soit tous les jeunes nés en 2004.

Ils sont donc invités à se présenter en Mairie, **à partir du 1er jour de leur anniversaire, et dans les 3 mois qui suivent**, munis d'une carte d'identité valide et du livret de famille. Merci de prendre RDV au préalable.

L'attestation de recensement qui sera délivrée, est **indispensable pour l'inscription à des concours ou examens** soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, BEP, baccalauréat...)

Mise à jour adresses électorales

Lors des dernières élections vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur ?

Des informations (Etat civil, adresse, date de naissance...) étaient erronées sur votre carte ?

Vous souhaitez recevoir les informations (carte d'électeur, propagande...) à votre domicile pour les prochaines élections ?

Alors merci de vous faire connaître en Mairie afin de mettre à jour ces informations.

Aucune mise à jour de votre situation électorale ne sera faite sans demande de votre part. A cet effet un formulaire est à disposition en Mairie

Jeunesse



Espace Jeunes (EJ) de Lanrivoaré LLO Les rendez-vous du mois de novembre 2020



Animation jeunesse

Pour profiter de l'Espace Jeunes, les nouveaux dossiers 2020 sont à remplir : (disponible à l'Espace Jeunes ou sur le site de la mairie).

Le dossier d'inscription est obligatoire pour venir sur les Espaces Jeunes et participer aux sorties et aux activités, de plus, il doit être renseigné dans sa totalité (notamment le numéro de sécurité sociale et le numéro allocataire). Il pourra être remis en mains propres lors des horaires d'ouverture ou déposé dans la boîte aux lettres de l'Espace Jeunes de Milizac.

Programme disponible en version numérique sur le site internet de la mairie, la page Facebook « Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest » et dans les Espaces Jeunes.

Les horaires d'ouvertures de l'Espace Jeunes:

En semaine scolaire :

Les mercredis de 14h30 à 18h00

Les vendredis de 18h00 à 22h00

Le programme de l'espace jeunes, les horaires d'ouvertures et les temps forts sont disponible sur le site internet de la mairie ou à l'EJ. Via le Facebook « maison de l'enfance LLO Milizac Guipronvel n'hésitez pas à liker !! ».

Les horaires de l'Espace Jeunes ne sont pas fixes et pourront évoluer au fil des différents projets.

L'agenda :

-Mercredis 18 novembre et 25 novembre 17h00-18h00 à l'EJ: **Fais le programme de tes vacances !** Récoltes des envies et souhaits pour les vacances de Noël.

-Vendredi 13 novembre de 19h00 à 22h00 : **soirée jeux de société et jeux vidéo!** Départ à 18h40 de l'Espace Jeunes . Retour à 22h00. **Prévoir son pique-nique**

-Samedi 5 décembre: sortie des plaquettes « programme d'animation » des vacances de Noël.

-Mercredi 25 novembre : de 14h30 à 18h00 « **Après –midi Pâtisserie !** », cet après –midi montre nous le ou la pâtissier(e) qui est en toi en nous montrant tous tes talents ! Au programme : Financier au Nutella. (Selon la grille tarifaire QF)

-Vendredi 27 novembre : **Soirée plateau repas-Film !** . Prévois ton repas, le Thème est « Pizzas party ». L'équipe jeunesse prévoit un ou deux films et que tu voteras avec tes copains.

-Samedi 28 novembre : sortie jeunesse à définir

Pour suivre les actualités de l'espace jeunes, retrouvez- nous sur la page Facebook

Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest Milizac Guipronvel

Renseignements auprès de Laëtitia : 06 08 35 59 50





Vie Associative



Retrouvez vos associations dans la rubrique Associations & loisirs sur le site internet : www.lanrivoare.fr

APE de l'école de Lanrivoaré

Dimanche 15 novembre



Kig ha farz

À emporter ou livré à domicile*

10 € la part

SUR RESERVATION

Distribution à partir de 11h30,
salle de la forge.

Prévoir un sac de courses, nous
fournissons les récipients.



Organisé par l'APE
de
l'école de Lanrivoaré



Pour tout renseignement contacter le : 06.63.30.26.10

*Livraison réservée aux + de 65 ans et personnes à risque

Réservation



Nom – Prénom:

Adresse (pour livraison):

.....

Tél:.....

Livraison (+ de 65 ans ou à risque)

oui

non

Nombre de part(s): X 10 € =

Paiement par chèque (à l'ordre de l'APE) ou en
espèces

Coupon à déposer avant le 5 novembre
dans la boîte aux lettres de l'APE située à
l'entrée de l'école.

Club des Châtaigniers

- Le Club des Châtaigniers recherche pour son Ensemble Vocal "Joie et Chansons" un (e) chef (fe) de chœur : les répétitions ont lieu une fois par semaine le vendredi de 14 à 18 h, dans la commune de Lanrivoaré.

Si cette annonce vous intéresse, prendre contact avec Mme Yvette BOISSERAND en téléphonant au 06.86.41.80.72 pour convenir d'un rendez-vous."

- Le Club envisage de tenir son Assemblée Générale annuelle le jeudi 14 janvier 2021, en respectant les mesures sanitaires actuelles. Ouverte à tous, en fin de matinée suivie, éventuellement, d'un repas. Il va de soi que les inscriptions sont obligatoires et ouvertes dès maintenant, auprès de Yvette BOISSERAND (06.86.41.80.72) ou de Monique TALARMIN (06.84.58.17.92), le prix sera fixé ultérieurement (de l'ordre de 20 €).

Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le **samedi 5 décembre à 18h45 à la salle Ti An Oll.**

Port du masque obligatoire.

Évènement sous réserve selon la crise sanitaire et les autorisations préfectorales.



Zone de Kerdrioual - CS 10078
29 290 Lanrivoaré
*Ouvert du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h
(16h30 vendredi)*
02 98 84 28 65 / accueil@ccpi.bzh
Sur internet : pays-iroise.bzh

Informations communautaires NOVEMBRE 2020

Déchets : « Ça coûte pas un radis » – 7ème édition

Dimanche 15 novembre de 11h à 18h à la salle omnisports de Plouarzel

Zone de dons ouverte à tous, mais prenez soin de venir masqués : Déposez les objets dont vous ne vous servez plus et repartez avec des trésors !

Le principe est simple : on apporte tous les objets (en relatif bon état) qui ne servent plus et on repart avec ce qui nous intéresse ! Il n'y a pas d'argent qui circule, pas d'échange, ni de troc.... On donne et on prend tout simplement...et ça prolonge la vie des objets ! Renseignements : dechets@ccpi.bzh ou 02 98 32 37 83.

Déchets : « Ma semaine Zéro déchet »

Du 23 au 28 novembre, Pays d'Iroise Communauté vous propose une série d'ateliers pour découvrir le Zéro déchet, vous perfectionner ou encore vous équiper... Ateliers cuisine, cosmétiques, produits d'entretien, couture ou jardin, ciné-discussion. Calendrier des ateliers sur pays-iroise.bzh
Gratuit sur inscription obligatoire à l'adresse suivante : dechets@ccpi.bzh ou 02 98 32 37 83.

Déchets : Halte aux piles, batteries, téléphones dans les bacs et colonnes jaunes !

Triglaz, le centre de tri des emballages ménagers recyclables du nord Finistère a récemment dû faire face à **4 départs de feu sur son site**. En cause, l'explosion d'une batterie portative dans le circuit de traitement des déchets. Triglaz alerte les habitants sur le danger de tels déchets pour le personnel et le matériel.

Pour rappel, les batteries portatives (type appareils de bricolage, téléphones portables ou batteries de voiture) doivent être déposées en déchèteries ou organismes agréés pour faire l'objet d'un traitement spécifique. En aucun cas elles ne doivent être mises dans les poubelles jaunes (containers ou bacs individuels), au risque d'entraîner la responsabilité individuelle de l'utilisateur. Renseignements : dechets@ccpi.bzh ou 02 98 32 22 86

Déchets : depuis le 1^{er} juillet, on se simplifie le tri !

Désormais, tous les emballages se trient ! Dans le bac jaune, on met les bouteilles en plastique, en métal, le papier et le carton. Aujourd'hui, grâce à la modernisation du centre de tri, vous pouvez y déposer tous les autres emballages plastiques et métalliques, par exemple : pot de yaourt, tube de dentifrice, barquette de beurre, couvercles de bocaux... Votre déchet est un emballage ? Pas de doute, direction le bac jaune. En vrac et pas dans un sac. Non emboîté, aplati individuellement. Pas besoin de le laver, le vider suffit. Votre déchet est un objet ? Direction le bac bleu (ordures ménagères). **Le nouveau Memotri est disponible en mairie et sur pays-iroise.bzh**
Renseignements : dechets@ccpi.bzh ou 02 98 32 22 86

Maison de l'Emploi

Module découverte des métiers : 4 jours d'accueil collectif (les 12, 13, 19 et 20 novembre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30) pour toutes les femmes souhaitant découvrir, observer ou confirmer un projet professionnel. Ouvert aux femmes inscrites ou non à Pole Emploi, en congé maternité ou parental, en arrêt maladie ou mère au foyer. Possibilité d'effectuer un stage en entreprise. Gratuit.

Conseils à l'emploi avec EGEE : Date à confirmer de 9h00 à 12h (information collective) et de 13h30 à 16h30 (possibilité d'entretiens individuels) : CV, lettre, entretien...

Vous pouvez **consulter les offres d'emploi** déposées par les entreprises du Pays d'Iroise et les actions sur le site : www.pays-iroise.bzh / service à la population / maison de l'emploi

Maison.emploi@ccpi.bzh / 02.98.32.47.80 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi à 16h30)

Infos pratiques

Cabinet de Sophrologie

Le cabinet de Sophrologie vous accueille du lundi au samedi sur rendez-vous uniquement. Plusieurs formules pour PRATIQUER : Séance individuelle - **Au cabinet** (1bis rue Bellevue sur Lanrivoaré) - **A votre domicile** *Séance de groupe* - **Au cabinet** (1bis rue Bellevue sur Lanrivoaré) (4 participants maximum) Mardi 14h00 - 15h00, Jeudi 19h30 - 20h30, Samedi 14h00 - 15h00 - **A Déolen** (Locmaria-Plouzané) (8 participants maximum) Mercredi 12h30 - 13h30 et 14h00 - 15h00 **Séance d'essai offerte !** Pour toutes questions, veuillez me contacter au 06 86 79 29 34 ou par mail à l'adresse suivante : marinablaize.sophrologie@gmail.com. *N'hésitez pas à suivre ma page Facebook : Marina Blaize - Sophrologie*



Appel à Projets Jeunes

Comme chaque année, la MSA organise le concours «Appel à Projets Jeunes : Mieux vivre en milieu rural » visant à soutenir les projets collectifs des jeunes de 13 à 22 ans.

L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune ou canton. Les actions devront se dérouler sur le département et concerner une thématique dans les domaines de la culture, la citoyenneté, l'économie sociale ou la solidarité.

Les dossiers de candidature sont à adresser à la MSA d'Armorique pour le **18 décembre 2020**.

Renseignements : MSA - 02 98 85 79 79.



Les restos du cœur

La saison d'hiver des restos du cœur débute le 27 novembre dans notre centre (décision nationale). Les permanences pour les inscriptions sont programmées les jeudi 12 novembre et 19 novembre de 9h à 11h au 320, zone de Kerdrivoual à Lanrivoaré. Vous pouvez vous présenter munis de vos justificatifs de recettes et de dépenses (Bordereaux CAF, bulletins de salaire, autres ressources, avis d'imposition, quittance de loyer, surendettement.....)



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Le Keleier est également disponible sur le site internet, des exemplaires papier sont disponibles dans le hall d'accueil de la Mairie et de la bibliothèque.

Les articles à faire paraître dans le prochain Keleier sont à faire parvenir en Mairie pour le : **Lundi 16 novembre 2020**

Le prochain Keleier sera diffusé à partir du : **Judi 26 novembre 2020**